

Rappel aux clubs

saison sportive 2021/2022

A quelques encablures de l'entame de la saison sportive 2021/2022, il est porté à la connaissance des clubs ce qui suit :

1- En sus des pièces administratives exigées, il y a lieu d'ajouter les certificats de vaccination des joueurs et encadreur (1^{er} et 2^{ème} rappels). Et ce, lors du retrait de la licence établie.

2- Les dossiers d'engagement doivent être déposés au niveau de la ligue (secrétariat général) avant le 08 octobre 2021 (dernier délai).

3- Dossier médical

Toute demande de licence devra être accompagnée d'un dossier médical conformément au modèle défini par la FAF.